
Réseau Régional de Soins Palliatifs Pédiatriques

CHU de RENNES

2, rue de l'Hôtel-Dieu

CS 26419

35064 RENNES cedex

Tél : 02 23 210 107

Email : reseau.labrise@chu-rennes.fr

Site : www.labrise.fr

LE MECENAT ? Pourquoi pas ?

Entreprise locale, régionale, internationale, devenez MECENE solidaire de l'association LA BRISE !

Le mécénat est l'occasion de faire vivre une véritable solidarité de territoire entre VOTRE ENTREPRISE et NOTRE ASSOCIATION REGIONALE porteuse de nombreux projets.

Le mécénat permet aujourd'hui une **défiscalisation importante (60%)** du montant des dons réalisés. Ce sont des sommes qui pourront permettre de financer des actions qui **amélioreront la qualité de vie des enfants en soins palliatifs sur la Bretagne.**

LE MECENAT ? Pourquoi pas VOUS ?

Le mécénat* consiste pour une entreprise, à apporter un soutien matériel à des actions, des projets d'intérêt général menés par des associations, dans tous les domaines.

Le mécénat se fait sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire. En ce sens il se distingue du parrainage (ou sponsoring) qui est assimilé à une dépense publicitaire à caractère commercial.

Le mécénat fait l'objet d'une **réduction d'impôts de 60% du montant du don effectué en numéraire, en compétence ou en nature** (dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire HT de l'entreprise).

Le mécénat peut revêtir trois formes : un versement d'un don financier, une intervention en compétence, une aide matérielle en nature.

Exemples :

1 - Mécénat financier : vous versez 1000 € à une association. Le coût réel est de 400€, après déduction fiscale de 600€.

2 - Mécénat de compétences : vous mettez votre comptable, votre secrétaire ou votre informaticien à disposition d'une association une journée par mois : son intervention sera

valorisée au prix de revient de la prestation apportée, par exemple 2000 € par an. Une déduction fiscale de 1200 € sera applicable.

3 - Mécénat en nature : vous mettez à disposition votre minibus pour transporter une compagnie d'enfants sur le lieu d'un spectacle. Le coût calculé du voyage est de 800 €. La déduction d'impôt sera de 480 €.

Le mécénat crée une relation privilégiée entre votre entreprise et une association, c'est pourquoi la proximité est un élément essentiel, surtout dans le cadre d'échanges directs (mécénat de compétence, soutien en nature).

En s'engageant concrètement dans des actions citoyennes, l'entreprise affirme sa responsabilité sociale sur le territoire. Par la sensibilisation et l'implication des salariés, elle renforce l'adhésion aux causes d'intérêt général qu'elle soutient.

L'association soutenue tiendra l'entreprise informée du déroulement de son action. Elle pourra valoriser l'action de ses mécènes dans sa communication et auprès de ses partenaires, selon les modalités qu'elles adopteront ensemble.

(* D'après la plaquette de CODESPAR Rennes)

Pour de plus amples renseignements et Aides pratiques :

Le site www.mecenat.culture.gouv.fr/

Le site www.bretagne-mecenat.fr/index.php?static/Definition

L'association la BRISE en quelques mots...

« Les soins palliatifs sont destinés aux enfants et adolescents ayant des conditions de vie menacées. Ce sont des conditions pour lesquelles il est licite de penser qu'il n'y a pas d'espoir raisonnable de guérison, et qui vont conduire au décès. Ces conditions vont être responsables d'une détérioration progressive rendant l'enfant de plus en plus dépendant de ses parents et des soignants. »

La prise en charge des soins palliatifs s'inscrit dans une recherche d'humanité et de sens à donner à l'aide apportée aux enfants malades en fin de vie.

Depuis 1998, des soignants, enseignants, bénévoles et parents se réunissent pour réfléchir à la manière d'aider ces enfants en soins palliatifs et leur famille et permettre les premiers suivis au domicile, et créent, en 2003, l'association loi 1901 « la Brise ».¹

Le Réseau Régional de Soins Palliatifs Pédiatriques, promu par l'Association *la Brise*, est un réseau Ville-Hôpital doté en mars en 2005, sur des fonds dédiés à ce projet par l'ARH-URCAM.

Le retour à domicile de l'enfant en soins palliatifs, où que ce soit, en BRETAGNE

Notre objectif principal: favoriser en Bretagne le retour à domicile de l'enfant en phase palliative, soit :

- Coordonner et harmoniser la prise en charge de l'enfant en phase palliative, à son domicile, à l'hôpital ou en structure d'accueil, en s'attachant à respecter et à satisfaire les besoins fondamentaux de l'enfant et les attentes des parents.

- Maintenir et partager un niveau de compétences chez les professionnels intervenant auprès de l'enfant et de sa famille, pour permettre le libre choix des lieux de prise en charge, voire de décès.

¹ « Article 2 : Buts :

Cette association a pour but de réunir une équipe interdisciplinaire pour proposer un accompagnement global et personnalisé en matière de soins médicaux, d'écoute et d'éducation aux enfants malades et à leurs familles.

La mise en place d'un regroupement de professionnels et de bénévoles, constitués en « réseau Ville-Hôpital » doit permettre une meilleure coordination entre les soins hospitaliers et les soins ambulatoires dans ce cadre.

Ils pourront en particulier fournir tous les moyens pour faciliter la prise en charge à domicile, quand ils le désirent, de patients mineurs présentant une pathologie potentiellement létale, ou en phase palliative. » (Extrait des Statuts de l'association la Brise)



- Assurer une continuité des soins et un accompagnement des familles en intégrant la dimension sociale, psycho-affective et spirituelle avant et après le décès de l'enfant.

No objectifs secondaires :

- Former les professionnels soignants
- Diffuser la culture palliative
- Mettre en place des outils d'évaluation

Le Réseau **coordonne la prise en charge et l'accompagnement** de l'enfant et de sa famille, à domicile ou à l'hôpital, sur toute la Bretagne, avec l'aide des professionnels libéraux et hospitaliers, des réseaux de santé, des associations et des ressources existant au niveau local.

Le service est gratuit pour les usagers.

L'équipe des salariés du Réseau travaille dans une approche globale et éthique incluant les aspects médicaux, psychologiques, sociaux, scolaires, spirituels et matériels.

L'équipe est actuellement composée de :

- Christine EDAN, médecin, directeur du Réseau (20% ETP)
- Philippe LE MOINE, médecin du pôle de Brest et référent douleur (10% ETP)
- Isabelle LETOURNEUR, puéricultrice coordinatrice (80% ETP) (Mise à disposition par le CHU de Rennes)
- Véronique LAOUANAN, puéricultrice coordinatrice, pôle de Brest (50% ETP) (Mise à disposition par le CHU de Brest)
- Elisabeth LOTRIAN, psychologue clinicienne (50% ETP)
- Chloé CASTEL, assistante socio-éducative (10% ETP) (Mise à disposition par le CHU de Rennes)
- Céline FEILLEL, assistante coordinatrice (91% ETP)

**Les enfants ont besoin d'aide, d'accompagnement, leurs parents, leurs frères et sœurs,
également,
Nous avons besoin de vous !**

Quand vous faites un don à l'association « La Brise », où va l'argent ?

Nous formulons ces demandes car elles ne sont pas prises en charge par nos financeurs publics (ARH-URCAM)

DE GRANDS PROJETS :

Deux Chambres Palliatives dans le service de pédiatrie du CHU de Brest (Dr LEMOINE) :
Déjà financé (35000€ de dons récoltés par l'association SHOTOKAN de Brest) : ouverture prévue en 2010.

Deux Chambres Palliatives au CHU de RENNES :

Début des travaux 2012 :
35000 € à financer !

Projet d'un LIEU de REPIT :

En cours d'étude, évalué à 50 000€

UNE AIDE AU FONCTIONNEMENT DU RESEAU :

ACHAT de voitures de fonction (+ assurances, entretien...) :

2 en Ille et Vilaine (30000€ à financer)

1 dans le Finistère (15000€ à financer)

(Plus de 15000 kms parcourus chaque année avec les voitures personnelles des salariés.)

C'est grand la Bretagne !

AIDE aux frais de déplacement :

-Prise en charge des billets de TRAIN

2000€ à financer par an

Augmentations du temps de travail des salariés à temps partiel :

- Puéricultrices coordinatrices

- Psychologue

35000€ à financer par an

UNE AIDE PONCTUELLE AUX ENFANTS en SOINS PALLIATIFS
OU A LEUR FAMILLE :

- Exceptionnellement aide aux frais d'obsèques pour les familles à faible revenu

- Possibilité d'aide à l'acquisition ou au prêt de matériels divers

(Fauteuil roulant, voiture aménagée transport handicapé, aménagement de la salle de bain...)

(Sur devis des entreprises prestataires)



Comment devenir MECENE de l'association la BRISE ?

Il vous suffit de contacter le secrétariat de l'association et de convenir d'un rendez-vous :

02 23 210 107
reseau.labrise@chu-rennes.fr

Le Président de l'association, le Dr Patrick WIENER,

06 72 46 94 80
patrick.wiener@voila.fr

se déplacera en personne dans votre entreprise, pour vous rencontrer et vous présenter le Dossier de MECENAT.

Vous conviendrez ensemble, en toute liberté, de l'aide à apporter à l'association la Brise.

Au nom des enfants en soins palliatifs, nous vous remercions de l'intérêt que vous voudrez bien porter à notre demande de partenariat.

Toute l'équipe du Réseau